



Respirez...  
VOUS ENTREZ DANS UN ESPACE  
**NON FUMEUR**

## CHARTRE

### Lieu de santé sans tabac

- 1 Mobiliser les décideurs. Sensibiliser tous les professionnels. Informer les usagers.
- 2 Mettre en place un comité de prévention du tabagisme. Définir une stratégie et coordonner les actions.
- 3 Mettre en place un plan de formation des personnels et les former à l'abord du fumeur.
- 4 Prévoir l'aide au sevrage, organiser la prise en charge adaptée et le suivi du fumeur dépendant.
- 5 Faire accepter et respecter la réglementation en vigueur.
- 6 Installer, maintenir et actualiser la signalétique obligatoire et non obligatoire.
- 7 Protéger et promouvoir la santé au travail de tous les professionnels hospitaliers.
- 8 Multiplier les initiatives pour devenir Lieu de santé promoteur de santé.
- 9 Assurer la continuité des actions et se doter des moyens d'évaluation.
- 10 Informer, convaincre et être persévérant.

Le président de la commission  
médicale d'établissement,  
**Alain BONNIN**

Le Directeur Général,  
**Freddy SERVEAUX**

Le 30 novembre 2023

